



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

auto-entrepreneurs

Question écrite n° 104838

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les inquiétudes causées aux entreprises artisanales par la concurrence des auto-entrepreneurs qui bénéficient d'un régime incitatif qui peut avoir des répercussions sur les prix qu'ils pratiquent, venant ainsi fausser le libre jeu de l'offre et de la demande. En avril 2010, une immatriculation des auto-entrepreneurs exerçant à titre principal une activité artisanale a été rendue obligatoire. Aussi, il lui demande de lui indiquer combien d'auto-entrepreneurs concernés se sont acquittés de cette obligation durant l'année écoulée et quels sont les moyens mis en oeuvre par l'administration pour s'assurer de la bonne exécution de ces obligations.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104838

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2011, page 3577

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)